



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 20 NOVEMBRE 2019

Rapport CP 2019-518 : Formations sanitaires et sociales - aides en faveur des étudiants - 3^e Affectation pour 2019

Texte de l'amendement :

Un article supplémentaire, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 9 – Prise en charge par la Région des frais complémentaires des étudiant-es en soins infirmiers

S'engage à prendre immédiatement les mesures suivantes en faveur des étudiant-es en soins infirmiers :

- . prise en charge par la Région des frais complémentaires des étudiant-es en soins infirmiers (matériels, consultations médicales obligatoires...);*
- . Valorisation des bourses et versement rapide ;*
- . prise en charge de la carte étudiante permettant l'accès aux restaurants et aux bibliothèques universitaires, l'ENT, à la médecine préventive...»*

Exposé des motifs

CONTRE LA PRECARITE DES ETUDIANT-ES EN SOINS INFIRMIERS, LA REGION DOIT AGIR. C'EST DE SA COMPETENCE !

Depuis plusieurs mois partout en France, les étudiant-es en soins infirmiers (ESI) sont mobilisés pour que les frais complémentaires à leur formation soient enfin pris en charge par les Régions, institutions dont ils dépendent directement.

Jeudi 14 novembre dernier, ils étaient tout aussi nombreux dans les rues pour défendre les services publics hospitaliers auprès des corps médicaux représentés dans leur intégralité.

A cela s'ajoute la précarité accrue des étudiant-e-s dont 20% vit sous le seuil de pauvreté alors qu'un tiers d'entre eux a une activité rémunérée pour subvenir à ses besoins. Cette précarité des étudiants s'aggrave et l'immolation d'Anas K, étudiant lyonnais de 22 ans, devant le CROUS en est devenue un douloureux symbole.

Il est donc urgent de répondre effectivement et concrètement aux revendications des étudiant-e-s en soins infirmiers qui ne souhaitent rien d'autre que pouvoir étudier dans des conditions acceptables. C'est de la compétence directe de la Région.

La liste de leurs frais est et peut monter à près de 350€ par an auxquels s'ajoute les frais d'inscription (600€/an).

Sans oublier les bourses spécifiques aux IFSI qui sont versées, par la Région, de manière tardive et irrégulière sans qu'elles ne soient jamais augmentées à l'instar de celles de l'enseignement supérieur (+1,3% cette année) ;

Dans un contexte où le logement, le transport et l'alimentation requiert un budget important, ces frais supplémentaires et le versement tardif ainsi que la non-valorisation des bourses représentent un frein aux études qui reste loin d'être anodin.

Pour les élu-es du groupe Front de gauche, ces frais qui sont illégitimes participent à l'accentuation des discriminations des ESI par rapport aux étudiants des autres filières et aggravent la précarité des étudiants en soins infirmiers.